

**UNIVERSITE GASTON BERGER
DE SAINT-LOUIS**



**Revue internationale de langues,
littératures et cultures**

**Laboratoire de recherche en art et culture
(LARAC)**

**n°22
2023**

ISSN: 0851-4119

SAFARA N° 22/2023 - ISSN 0851- 4119

Revue internationale de langues, littératures et cultures

UFR Lettres et Sciences Humaines, Université Gaston Berger,

BP 234 Saint Louis, Sénégal

Tel +221 77 718 51 35 / +221 77 408 87 82

E-mail : babacar.dieng@ugb.edu.sn / khadidiatou.diallo@ugb.edu.sn

Directeur de Publication

Babacar DIENG, Université Gaston Berger (UGB)

COMITE SCIENTIFIQUE

Augustin	AINAMON (Bénin)	Ousmane	NGOM (Sénégal)
Babou	DIENE (Sénégal)	Babacar	MBAYE (USA)
Simon	GIKANDI (USA)	Maki	SAMAKE (Mali)
Pierre	GOMEZ (Gambie)	Ndiawar	SARR (Sénégal)
Mamadou	KANDJI (Sénégal)	Aliko	SONGOLO (USA)
Baydallaye	KANE (Sénégal)	Marième	SY (Sénégal)
Edris	MAKWARD (USA)	Fatoumata	KEITA (Mali)
Abdoulaye	BARRY (Sénégal)	Fallou	NGOM (USA)
Magatte	NDIAYE (Sénégal)	Vamara	KONE (Cote d'Ivoire)
Kalidou S.	SY (Sénégal)	Alexiskhergie	SEGUEDEME (Bénin)
Ibrahima	SARR (Sénégal)		

COMITE DE RÉDACTION

Rédacteur en Chef : Mamadou BA (UGB)

Corédacteur en Chef : Ousmane NGOM (UGB)

Administratrice : Khadidiatou DIALLO (UGB)

Relations extérieures : Maurice GNING (UGB)

Secrétaire de rédaction : Mame Mbayang TOURE (UGB)

MEMBRES

Ibrahima DIEME (UGB)

Cheikh Tidiane LO (UGB)

Mohamadou Hamine WANE (UGB)

© SAFARA, Université Gaston Berger de Saint Louis, 2023

Couverture : Dr. Mamadou BA, UGB

Sommaire

1. Problématique du *waqf* au Sénégal : entre l’enseignement du concept et sa pratique
Djim DRAME 7
2. The Impacts of the “Colonial French Only-Policy” on L2-French Reading Comprehension for Wolof Learners of L2-French in Senegal
Moustapha FALL..... 27
3. Hardy : défenseur de la condition de la femme victorienne
Ndèye Nogoye GUEYE 57
4. De la notion de fonctionnalité à partir de l’exemple des associations d’orpailleurs au Sénégal
Bakary DOUCOURE..... 73
5. Remembering Alex La Guma’s Polemics: Resilience and Expectations in The “Rainbow” Nation
Kouadio Lambert N’GUESSAN..... 91
6. Déconstruire le dispositif protocolaire du discours amoureux, décentrer l’émotionnel masculin dans la poésie Labéenne
Diokel SARR..... 113
7. Re-Designing and Re-Assessing Curriculum in the Department of English of Université de Lomé: A Case Study of the American Studies Section
Koffitsè Ekélékana Isidore Guelly..... 135
8. L’écriture du génocide des Tutsi du Rwanda, un récit de soi à une dimension collective
Aïda Gueye 147

9. La koïnèisation et la dynamique du gengbè à Lomé
Essenam Kodjo Kadza KOMLA 165
10. RÉCIT CHRÉTIEN ET CRÉATION LITTÉRAIRE DANS LE
ROMAN FRANÇAIS DU XX^{ème} SIÈCLE ET LE ROMAN
COLONIAL AFRICAIN : L'EXEMPLE DE *LA FIN DE LA NUIT*
(1935) DE FRANÇOIS MAURIAC, *JOURNAL D'UN CURÉ DE*
CAMPAGNE (1936) DE GEORGES BERNANOS ET *LE PAUVRE*
CHRIST DE BOMBA (1956) DE MONGO BETI
Alioune SOW 187

De la notion de fonctionnalité à partir de l'exemple des associations d'orpailleurs au Sénégal

Bakary DOUCOURÉ
Enseignant-chercheur
Département de Sociologie
Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal

Abstract

This article summarizes a research work on the evolution of the associative fabric in gold panning areas, placing greater emphasis on the notion of associative functionality and the scales of analysis that it implies: in occurrence, intra-associative functionality and inter-associative functionality among gold miners. Indeed, in a context of multiplication and diversification of associations among gold miners, the question of their functionality necessarily arises. The analysis shows that, whatever the scale's, the associative functionality needs to be operational to carry out the associative project and build concerted collective action. As a result, the notion of associative functionality also contributes to deepening the analysis of associative governance and collective action in general.

Keywords: associations, functionality, associative governance, collective action, artisanal gold mining, Senegal

Résumé

Cet article fait la synthèse d'un travail de recherche portant l'évolution du tissu associatif dans les zones d'orpaillage, en mettant davantage l'accent sur la notion de fonctionnalité associative et des échelles d'analyse qu'elle implique : en l'occurrence, la fonctionnalité intra associative et la fonctionnalité inter associative chez les orpailleurs. En effet, dans un contexte de multiplication et de diversification des associations chez les orpailleurs, se pose nécessairement la question de la fonctionnalité de celles-ci. L'analyse montre que, quelle que soit l'échelle, la fonctionnalité associative nécessite d'être opérante pour réaliser le projet associatif et construire une action collective concertée. De ce fait, la notion

de fonctionnalité associative contribue aussi à approfondir l'analyse de la gouvernance associative et de l'action collective en général.

Mots-clés : associations, fonctionnalité, gouvernance associative, action collective, orpaillage, Sénégal

Introduction

Au Sénégal, le développement de l'activité d'orpaillage, principalement dans les régions du sud-est (Kédougou et Tambacounda), s'est traduit par de multiples changements, évolutions et mutations dans les sites et les localités directement concernés, mais aussi à l'échelle régionale plus globalement. Le mouvement associatif chez les orpailleurs, encore peu étudié, illustre ces changements et ces évolutions. L'existence des associations dans les zones d'orpaillage au Sénégal est déjà connue et relevée (PASMI 2009 ; Doucouré 2015, 2014 ; RDS 2019), bien que leurs dynamiques et de leur fonctionnalité nécessitent aujourd'hui une analyse approfondie.

Cependant, au Sénégal et en Afrique de l'ouest plus généralement, les associations sont abondamment analysées (Dupuy 1990 ; Ndiaye 2010 ; Fall 2021) et font l'objet d'une production scientifique conséquente et riche, donnant lieu à plusieurs perspectives théoriques. C'est le cas par exemple de la thèse substitutionniste du rôle des associations (Dupuy 1990), de la thèse de la dynamique associative propre aux associations (Ndiaye 2010 ; Lanzano & Arnaldi di Balme 2017), mais aussi plus récemment de la thèse de la bureaucratisation du fonctionnement associatif (Fall 2021) qui se rapproche de celle de l'isomorphisme mimétique et coercitif (Laville & Sainsaulieu 1997 ; Laville & Sainsaulieu 1998 ; Hoarau & Laville 2008).

Concernant, le mouvement associatif dans les zones d'exploitation minière artisanale de la région de Kédougou (Sénégal) par exemple, il se caractérise en priorité par la multiplication croissante et la diversification des types d'associations à partir des années 2000. Toutefois, ces dernières demeurent en grande majorité sans statut formel sur le plan légal et sans reconnaissance sur le plan administratif ; ce qui appelle à s'interroger leur fonctionnalité.

Autrement dit, comment peut-on appréhender la fonctionnalité associative chez les orpailleurs ? Celle-ci est-elle opérante ? Pour répondre à ces interrogations, l'analyse repose sur les données d'une enquête de terrain réalisée exclusivement dans la région de Kédougou, principale zone aurifère du Sénégal, en août 2022. Cette enquête vient toutefois à la suite d'une série d'enquêtes antérieures que nous avons réalisées sur l'orpaillage et l'exploitation industrielle, notamment entre 2010 et 2020. L'enquête, qualitative, a été réalisée à l'aide de guides d'entretien (individuel et collectif) et d'observations. Certaines informations et données ont été complétées, ultérieurement, à travers des échanges et des entretiens téléphoniques. Au total, au cours de l'enquête de terrain, treize (13) entretiens (dont 10 individuels et 3 collectifs) ont été réalisés, avec vingt-deux (22) personnes dont 10 ayant le statut d'orpailleur. L'échantillon comprend plusieurs catégories d'acteurs : les orpailleurs, les élus locaux, les agents de l'administration territoriale, les agents des services techniques publics, les membres de la société civile (ONG locales et organisations citoyennes en l'occurrence).

Il ressort de l'analyse que les associations d'orpailleurs ou dans le secteur minier artisanal sont confrontées à des problèmes de fonctionnalité. La fonctionnalité associative peut s'appréhender d'un point de vue intra associatif et inter associatif, mais également suivant son caractère opérant ou non. Ainsi, après avoir une présentation synthétique de quelques données de terrain, nous analyserons la fonctionnalité associative à travers ses différentes dimensions, en partant de l'exemple du secteur minier artisanal et aurifère en particulier.

1. Quelques données de terrain sur le mouvement associatif chez les orpailleurs

Depuis le développement de l'orpaillage dans la région de Kédougou, les enquêtes de terrain successives ne cessent de révéler des mutations et de confirmer des dynamiques dans le secteur et chez les principaux acteurs dont les acteurs. Comme le montrent notre dernière enquête de terrain, ces

mutations et ces dynamiques n'épargnent pas le mouvement associatif chez les orpailleurs.

L'un des faits majeurs est le re-modelage constant de l'espace associatif dans les zones d'orpaillage. D'un paysage associatif initialement composé par les associations de ressortissants, les groupements de promotion féminine (GPF), les associations culturelles ou religieuses, les associations sportives et culturelles, sont apparus et se sont multipliés progressivement chez les orpailleurs : les groupements d'intérêt économique (GIE), puis la fédération des GIE jusqu'à la création plus récente du syndicat national des orpailleurs du Sénégal (SNOS), les regroupements de *tomboulouma*, les collectifs de défense et de sensibilisation. Cette profusion d'associations, ou mosaïque associative, traduit à la fois l'émergence de nouveaux besoins et enjeux ainsi que la volonté des acteurs de les prendre en charge.

De l'avis plusieurs enquêtés, les actions et les interventions publiques dans les zones d'orpaillage demeurent faibles et peu opérationnelles, ce qui se traduit en partie par : le manque d'organisation du secteur, l'utilisation anarchique et non contrôlée des produits chimiques (mercure et cyanure en l'occurrence). Aussi, relèvent-ils l'exposition des populations aux risques sanitaires, la pollution des cours d'eau (comme les fleuves Falémé et Gambie) dues à l'utilisation des produits chimiques dans les activités d'orpaillage.

Les orpailleurs en général, dont le président de la fédération des GIE, sont quasi unanimes les incidences négatives de leur activité sur l'environnement. Toutefois, ils affirment se heurter eux-mêmes à de nombreuses difficultés dans l'exercice de leur activité professionnelle, à savoir :

Les arrestations et les problèmes judiciaires dont ils font l'objet ;

Les difficultés d'obtention de permis d'exploitation semi-mécanisée ;

Les difficultés d'obtention de nouveaux couloirs miniers ;

L'augmentation importante du nombre d'orpailleurs qui entraîne l'exiguïté des sites existants et réduit les possibilités d'accès à la ressource ;

L'accapement du foncier minier par les industries au détriment des petits exploitants miniers et des orpailleurs ;

Le manque d'alternatives durables à l'utilisation des produits chimiques (mercure et cyanure), toxiques et néfastes, qui exposent à des risques et dangers multiples.

Chez les orpailleurs, les difficultés et les contraintes relevées suscitent une volonté et des vellités de changement dans leurs pratiques professionnelles, leurs modes d'organisation, leurs rapports aux services publics et l'environnement. C'est donc pour y répondre que l'espace associatif n'a cessé de s'amplifier et de se diversifier dans les zones d'orpaillage. Ce remodelage continu de l'espace associatif apparaît à travers les exemples suivants : la multiplication des GIE, l'émergence d'un syndicat ou encore les changements dans les regroupements de *tomboulouma*.

1.1. Des GIE d'orpailleurs et de la fédération

D'un nombre très restreint de GIE au début des années 2000, le nombre de ce type de structures s'est considérablement multiplié à partir de 2014, notamment sous l'effet des initiatives de formalisation du secteur entamées par les pouvoirs publics. Dès 2007, avec l'appui du PASMI (Projet d'appui au secteur minier), il a été créé une fédération des GIE d'orpailleurs de Kédougou. Comme l'affirme le président de la fédération :

De 9 GIE adhérents en 2014, le nombre est passé à 25 puis à 60 GIE adhérents en 2022. Mais, malgré cette augmentation du nombre de GIE, la fédération a besoin d'une redynamisation de ses activités et de son fonctionnement (Entretien individuel, août 2022).

Toutefois, la fédération a connu une léthargie depuis sa création, n'ayant jamais par exemple renouvelé son bureau ni réalisé les démarches en vue de sa reconnaissance administrative et officielle. Ce n'est qu'en 2023 que s'est tenue la première assemblée générale de renouvellement du bureau. Considérée comme une organisation à but non lucratif par ses adhérents, les

objectifs de la fédération sont présentés comme suit : coordonner les activités dans le secteur de l'orpaillage et aider à la formalisation des orpailleurs.

1.2. Du syndicat des orpailleurs

La création du premier syndicat des orpailleurs remonte à février 2021. Officiellement dénommé « Syndicat national des orpailleurs du Sénégal (SNOS) », il a été créé à l'issue d'une assemblée générale constitutive tenue le 08 février 2021. Selon l'actuel président, il y avait au cours de cette assemblée constitutive : « des orpailleurs issus de plus 70 sites d'orpaillage de la région de Kédougou ». En outre, le document de résolution générale indique la participation à cette assemblée constitutive de plusieurs invités et partenaires, en l'occurrence : des représentants d'organisations syndicales nationales, des notables locaux ainsi que des personnalités morales à l'instar des imans.

On relève parmi les raisons et les causes de la création du syndicat : les menaces d'interdiction de l'orpaillage ponctuellement émises par les représentants des pouvoirs publics (autorités administratives, services techniques, etc.), les lenteurs dans la délivrance des permis d'exploitation aux orpailleurs, l'insuffisance des couloirs d'orpaillage officiel, mais aussi leur soumission à différentes formes de rackets et de violences de la part des forces nationales de défense et sécurité. De ce point, affirme le président du syndicat :

Les orpailleurs sont souvent victimes d'arrestations arbitraires ainsi que des démêlés récurrentes sur le plan judiciaire. Ils font aussi face à des difficultés d'obtention de permis d'exploitation et de nouveaux couloirs d'orpaillage. Enfin, il y a le problème d'accaparement foncier par les industries minières au détriment des petits exploitants et des orpailleurs (Entretien individuel, août 2022).

Par ailleurs, il est mentionné dans la résolution générale du syndicat :

...les répressions permanentes et aveugles sur ordre des autorités administratives devant leurs revendications légitimes

dont, entre autres, [l']usurpation de leurs terres sans compensation, [le] manque d'avenir pour les générations futures face à l'épuisement des mines (SNOS, 08 février 2021).

Doté de 1412 adhérents en août 2022 selon son président, le syndicat s'est fixé les principaux objectifs suivants : i) défendre les intérêts des orpailleurs ii) contribuer à l'amélioration de l'organisation du secteur minier artisanal iii) assurer un rôle d'intermédiation entre les orpailleurs et les autres catégories d'acteurs (ou de parties prenantes).

1.3. Des regroupements de *tomboulouma*

Dans les zones d'orpaillage, le mot *tomboulouma* peut être traduit par « *ceux qui veillent sur les interdits* » ou « *ceux qui font respecter la loi* » dans les sites miniers artisanaux (Lanzano & di Balme 2017 : 94). Il s'agit ainsi d'agents, choisis au sein des communautés, pour assurer la sécurité et à résoudre les conflits, dans le but de garantir un fonctionnement stable et une bonne cohabitation dans les sites miniers artisanaux et les villages. De manière générale, la mise en place des *tomboulouma* dans les sites miniers artisanaux de Kédougou résulte de l'arrivée des orpailleurs étrangers et reflète la reproduction de pratiques et modes d'organisation déjà existants dans des pays comme le Mali ou la Guinée. Les regroupements de *tomboulouma*, en tant que formes associatives regroupant plusieurs *tomboulouma* ou groupes de *tomboulouma* à l'échelle villageoise ou inter villageoise, se constituent progressivement mais demeurent encore informels. C'est le cas notamment à Bantaco, Tenkotoba ou encore Kharakhéna. Ainsi, les regroupements de *tomboulouma*, notamment à l'échelle villageoise sont composés de différentes commissions en fonction des besoins et des contextes spécifiques à chaque site. Comme le montre l'exemple du village de Bantaco, l'organisation et le fonctionnement des regroupements de *tomboulouma* sont déterminés par l'évolution sociodémographique de la communauté villageoise et les changements dans les pratiques professionnelles des orpailleurs. Dans ce cas précis, d'un nombre de *tomboulama* demeurant autour d'une dizaine d'agents avant 2010, le regroupement actuel en comprend plus d'une trentaine en 2023 pour répondre à l'accroissement

démographique au sein du village et à l'augmentation du nombre d'orpailleurs. Il s'agit ainsi, à travers cette augmentation du nombre d'agents, d'avoir d'accroître les capacités de couverture des besoins, du site minier et du village par les *tomboulouma*. Par ailleurs, jadis composé exclusivement de jeunes issus des familles autochtones du village, le regroupement de *tomboulouma* de Bantaco comprend désormais un agent issu des principales communautés étrangères présentes dans le site minier, notamment malienne, burkinabè, guinéenne ou encore gambienne ; cette ouverture aux autres communautés est faite, selon plusieurs orpailleurs, dans le but de prendre en compte les besoins de ces derniers mais aussi d'avoir des interlocuteurs dans chaque communauté d'orpailleurs étrangers pour faciliter la résolution des conflits et des différends.

2. Des principes du fonctionnement associatif et des types de fonctionnalité associative chez les orpailleurs

2.1. Fonctionnement associatif et notion de fonctionnalité chez les orpailleurs

La fonctionnalité associative est appréhendée ici comme la capacité des associations à réaliser en partie voire ou en totalité leurs objectifs, à conduire ou à participer à des actions collectives, tout en se basant sur des mécanismes de fonctionnement et des pratiques internes préalablement établis. L'exemple de mouvement associatif montre cependant que la fonctionnalité implique la prise en compte de deux échelles au moins : la fonctionnalité intra-associative, soit celle propre à chaque association, et d'autre part la fonctionnalité inter-associative entendue comme les mécanismes de connexion, de collaboration et de coopération entre les associations, sur des enjeux communs et collectifs, en vue de répondre aux besoins des orpailleurs et des communautés impactées par l'exploitation. Dans cette perspective, la fonctionnalité inter-associative met en exergue la capacité de plusieurs associations, quelles que soient leurs finalités et orientations, à initier et à conduire des actions collectives ou inter-associatives. La fonctionnalité

associative est cependant déterminée par le fonctionnement propre de chaque association, d'où l'intérêt de saisir les principes de celui-ci.

Les associations d'orpailleurs en particulier, et plus largement celles communautaires impliquant ces derniers, sont des regroupements d'individus sur une base volontaire. Leurs membres ou adhérents sont libres de définir les règles et les principes sur lesquels repose leur fonctionnement. Ainsi, s'il existe bien des similarités entre elles, de nombreuses différences subsistent également dans leur fonctionnement, dues en partie aux finalités et aux objectifs propres à chacune d'elles, aux ressources et aux compétences (humaines, techniques, économiques) dont elles disposent.

Dans leur majorité, les associations des orpailleurs sont structurées de manière similaire, notamment avec la mise en place d'un organe exécutif, communément appelé « bureau » et composé de membres assumant diverses fonctions. C'est l'assemblée générale, constituée de l'ensemble des membres adhérents de l'association, qui élit le bureau. La composition et la taille de l'organe exécutif varient cependant en fonction des organes. Quelques-unes des fonctions les plus récurrentes au sein de ces organes exécutifs sont celles de : président (avec ou sans adjoint), secrétaire général (avec ou sans adjoint), trésorier. Dans certains cas, des commissaires (à l'instar du commissaire aux comptes) sont désignés ou des commissions techniques sont mises en place pour répondre à des besoins organisationnels et des objectifs spécifiques de l'association. Dans le syndicat national des orpailleurs du Sénégal (SNOS) par exemple, le fonctionnement et l'organigramme tendent à émaner du mimétisme avec les organisations des secteurs public ou privé (entreprises, etc.), bien qu'il existe encore un écart important et des différences très marquées.

Les critères tels que l'ancrage communautaire, la proximité sociale, l'interconnaissance, le droit d'ainesse mais aussi le charisme constituent souvent la base de la légitimité des dirigeants et des leaders associatifs dans le secteur minier artisanal, à l'instar : des GPF, des GIE, des associations de ressortissants. De ce point de vue, une différence fondamentale est à relever entre les critères de légitimité dans le secteur associatif et les organisations du secteur public ou privé (à finalité lucrative notamment). À l'inverse des

associations, ces dernières ont tendance à privilégier des critères et des compétences relevant de la formation académique et professionnelle comme : les diplômes, le cursus scolaire et académique, les expériences professionnelles, les compétences en gestion administrative et financière, etc. Aussi, dans le mouvement associatif constitué par les orpailleurs, la faible priorité accordée à certains critères comme les compétences en matière de gestion administrative et financière, incluant souvent la connaissance et la maîtrise des procédures administratives et des obligations (légales, réglementaires), impacte souvent sur le fonctionnement de la plupart des structures ; elle est source d'inertie au sein des associations et entraîne une absence d'actions associatives. C'est le cas de la fédération des GIE d'orpailleurs qui, depuis sa création en 2007, n'a pas d'existence administrative, n'a pas renouvelé son organe exécutif jusqu'en 2022, et dont le seul interlocuteur demeurait le président.

Les difficultés et les obstacles qui entravent le bon fonctionnement associatif dans le secteur minier artisanal altèrent considérablement et freinent même la fonctionnalité des associations, aussi bien à l'échelle intra associative qu'inter associative.

2.2. Fonctionnalité intra associative, fonctionnalité inter associative et fonctionnalité opérante

L'analyse de la fonctionnalité associative, à partir de l'exemple du secteur minier artisanal, fait émerger trois dimensions de celle-ci : la fonctionnalité intra associative, la fonctionnalité inter associative et celle dite opérante. Il ressort de manière générale que la quasi-totalité des associations mises en place par les orpailleurs et les communautés liées à l'activité sont confrontées à des problèmes fonctionnels et n'atteignent pas souvent leurs objectifs initiaux.

2.2.1. Les écueils de la fonctionnalité intra-associative chez les orpailleurs

Parmi les facteurs limitant ou entravant la fonctionnalité des processus et des décisions au sein même des associations, il y a notamment la faiblesse des compétences gestionnaires des dirigeants/leaders. Ces compétences comprennent la capacité de gestion administrative et la connaissance/la maîtrise des procédures et des obligations auxquelles sont assujetties les associations sur le plan juridico-légal et réglementaire. Le syndicat des orpailleurs par exemple ne dispose toujours pas de reconnaissance sur le plan administratif et légal depuis sa création en février 2021. Cette situation est en grande partie liée à l'absence de maîtrise par l'équipe dirigeante des procédures et des démarches pour la reconnaissance officielle, légale et administrative de leur structure. Or, cela contribue à réduire et même à freiner la capacité fonctionnelle, le pouvoir de représentation et d'action des dirigeants au nom du syndicat et vis-à-vis des acteurs externes. Ce type de défaillances remet en question la légalité du syndicat et la légitimité de ses dirigeants auprès des pouvoirs publics par exemple.

Un autre facteur limitant la fonctionnalité intra-associative dans les zones d'orpaillage est la faible capacité financière tant des associations que de leurs adhérents. Dans le cas de la fédération des GIE par exemple, outre l'inertie relevée dans son fonctionnement et l'absence de renouvellement du bureau depuis sa création en 2007, les cotisations mensuelles de 50.000 FCFA dues par les GIE membres ne sont ni versées par ces derniers ni réclamées par le bureau. À l'instar des GIE, la capacité fonctionnelle de la plupart des associations des orpailleurs demeure très limitée, souvent circonscrite à des activités ponctuelles voire des rencontres (réunions) irrégulières du fait des facteurs mentionnés.

2.2.2. Un espace inter associatif dépourvu de fonctionnalité

La fonctionnalité inter-associative, qui découle de l'existence d'un cadre commun d'action entre les différents types d'associations d'orpailleurs, demeure quant à elle quasi inexistante au regard des données de terrain

disponibles. L'émergence d'une mosaïque associative n'a vraisemblablement pas produit encore un cadre associatif fédérateur, ni suscité une action collective inter associative, malgré l'existence de défis et d'enjeux communs tels que la préservation de la ressource et la défense de l'activité d'orpaillage. La différenciation dans les finalités et les objectifs propres à chaque association d'orpailleurs constitue l'un des facteurs qui freine une dynamique inter associative avérée à court, moyen et long terme. L'espace ou le mouvement associatif dans les zones d'orpaillage est composé de plusieurs catégories d'associations dont les suivantes : i) les associations à visée purement professionnelle et économique (syndicat des orpailleurs, GIE, fédération des GIE, regroupements de *tomboulouma*), ii) les associations à visée sociale, culturelle ou culturelle (associations de ressortissants, ASC, *dahiras*, etc.) et iii) les associations à visée environnementale à l'instar du CFVC. Au Sénégal de manière générale, les GIE apparaissent comme des organisations « *hybridant une base communautaire avec une logique entrepreneuriale* » et s'inscrivant dans la « *reconnaissance de la recherche de la lucrativité et la distribution privative des ressources* » (Ndiaye 2010 : 197-198). Toutefois, Le socle commun de ces associations demeure toutefois la volonté de solidarité entre les membres et le désir de leurs adhérents de renforcer leur position et leur identité en tant que groupes socioprofessionnels ou communautés peuvent être considérés comme le socle commun des tous les mouvements associatifs, quels que soient leurs secteurs d'intervention et les objectifs propres à chaque association.

Il faut également prendre en compte le rôle des logiques pour une analyse poussée des problèmes de fonctionnalité des mouvements associatifs chez les orpailleurs. Ces logiques d'acteurs jouent en effet un rôle prépondérant en influençant notamment le fonctionnement et la fonctionnalité des associations. L'exemple des GIE d'orpailleurs montre que ces derniers sont caractérisés par des logiques de compétition pour l'accès aux ressources ; une compétition qui s'opère à la fois vis-à-vis des industries minières et entre les GIE ou les petits exploitants miniers et qui, au demeurant, ne favorise pas une fonctionnalité inter associative dans la mesure où chaque GIE ou association tend d'abord à privilégier ses intérêts et ses objectifs propres. Cette analyse rejoint celle de Ndiaye (2010 : 203) qui, en s'appuyant sur l'exemple des GIE

de femmes transformatrices de poissons, relevait une « logique de captage des ressources et de transfert technologique » dans les dynamiques associatives au Sénégal.

Le constat d'une fonctionnalité faible voire inexistante dans les mouvements associatifs des orpailleurs suggère ainsi d'analyser les conditions d'une fonctionnalité opérante.

2.2.3. Pour que la fonctionnalité des associations d'orpailleurs soit opérante

Les associations des orpailleurs n'échappent pas aux dysfonctionnements et aux contraintes notés dans le secteur associatif en Afrique et au Sénégal en particulier. En effet, relevant les « *difficultés [qui] inhibent le potentiel innovateur des associations au Sénégal* », Ndiaye (2010 : 203) souligne : l'absence de subventions, le bénévolat qui entraîne souvent une faible professionnalisation, un accaparement du processus décisionnel par les leaders, un fonctionnement intermittent voire une faible capacité d'expansion. Aussi, pour Ndiaye qui voit dans le mouvement associatif « une nébuleuse » :

(...) les pratiques organisationnelles ne témoignent pas de l'émergence d'un mouvement social unifié disposant d'un projet de société alternatif. L'absence d'une vision claire du réseautage, l'intrusion permanente des partenaires, les relations entre organisations souvent perçues en termes de rivalité bloquent l'émergence du mouvement associatif qui apparaît ainsi comme une force sociopolitique dispersée qui a des difficultés à se reconnaître et à se constituer comme acteur stratégique (2010 : 203).

Dans un contexte d'exploitation aurifère artisanale marqué par les insuffisances des politiques publiques, la limitation des services publics au strict minimum voire leur absence totale dans les sites d'orpillage, les évolutions constantes ainsi que les situations d'incertitude et d'instabilité liées à l'orpillage, le mouvement associatif bénéficie d'un potentiel plus structurant de réponse aux besoins et aux défis des orpailleurs et des

communautés locales en général. En tant que « force sociopolitique » susceptible de se positionner comme un « acteur stratégique », le mouvement associatif dans le secteur minier artisanal doit reposer sur une fonctionnalité opérante tant au niveau intra qu'inter-associatif. Toutefois, la construction et l'atteinte de ce niveau de fonctionnalité requiert plusieurs conditions impliquant à la fois les orpailleurs, les populations locales, les pouvoirs publics et les autorités politiques locales, les partenaires privés (ONG et autres).

La fonctionnalité opérante s'entend comme l'adoption et la mise en œuvre effective, par les associations du secteur minier artisanal, de modes d'organisation et de fonctionnement, soit des systèmes de gouvernance conduisant à la réalisation satisfaisante et effective de leurs objectifs et à des actions collectives concertées et inclusives. La concrétisation de cette fonctionnalité opérante dans l'espace associatif des orpailleurs nécessite : d'établir clairement les missions de chaque type d'organisation, de clarifier leurs fonctions et leurs responsabilités en termes de représentation et de prise en charge des besoins stratégiques des orpailleurs, et de définir les échelles/limites géographiques de défense des intérêts des orpailleurs et autres communautés liées l'orpaillage. Cette perspective permet notamment le renforcement de l'espace associatif, en clarifiant les rôles et en établissant une complémentarité inter associative ; elle permet aussi de tendre vers la consolidation de l'espace associatif et la connexion de l'action collective inter associative, et d'éviter ainsi le développement d'une mosaïque associative anarchique et éclatée, qualifiée de « nébuleuse sans projet de société alternatif » (Ndiaye 2010).

Les associations des orpailleurs doivent également développer et renforcer des relations de collaboration et de partenariat avec les autres parties prenantes du secteur minier, dont les pouvoirs publics et les autres organisations de la société civile, pour un appui effectif et un accompagnement plus fonctionnel. La fonctionnalité du partenariat avec ces parties prenantes peut engendrer de nombreux bénéfices tels que : le renforcement des capacités des associations d'orpailleurs en termes de sensibilisation sur les problèmes essentiels de l'orpaillage (santé, sécurité au travail, environnement, insécurité, respect des droits humains, etc.), de

mobilisation de ressources, de recherche de solutions techniques plus adaptées aux activités minières artisanales.

En définitive, pour une fonctionnalité opérante des associations impliquant les orpailleurs, il faut revoir les modes de gouvernance interne qui sont souvent centrés le leader (président associatif ou autre figure), et adopter des formes plus professionnelles et formelles de gestion (administrative, financière et des ressources humaines) toute en préservation les spécificités du projet associatif et des actions communautaires.

Conclusion

Le développement continu de l'orpaillage et l'augmentation exponentielle du nombre de petits exploitants dans le sud-est du Sénégal, avec leurs multiples implications et conséquences à différents niveaux, ont entraîné une amplification et re-modelage sans cesse du tissu associatif dans les zones d'orpaillage. Ce qui, d'une certaine manière, témoigne et révèle le potentiel alternatif de substitution des associations vis-à-vis des pouvoirs publics notamment, pour répondre aux préoccupations et aux défis qui se posent aux orpailleurs et aux communautés concernées par l'orpaillage. Cependant, il apparait que la diversification et la multiplication des associations ne suffisent pas à produire les effets et les bénéfices attendus de l'action associative auprès des cibles et des communautés visées, du fait principalement des problèmes de fonctionnalité auxquels sont confrontées les associations des orpailleurs. Ainsi, bien que l'article montre l'intérêt de distinguer deux échelles d'analyse à savoir la fonctionnalité intra associative et la fonctionnalité inter associative, elle révèle surtout que leur pertinence relève surtout de leur caractère opérant ou non, d'où la notion de fonctionnalité opérante. Par conséquent, un approfondissement de ces notions subséquentes de la fonctionnalité sur le plan théorique et conceptuel, notamment par la construction d'indicateurs empiriques précis et multiples, pourrait contribuer à une meilleure analyse des associations et de l'action collective associative.

Bibliographie

- Doucouré, Bakary. Des pierres dans les mortiers et non du maïs ! Mutations dans les villages aurifères du sud-est du Sénégal. Dakar : Éditions du Codesria, 2015.
- Doucouré, Bakary. « Développement de l'orpaillage et mutations dans les villages aurifères du sud-est du Sénégal ». *Afrique et développement* 39 : 2 (2014) : 47-67.
- Dupuy, Claude. « Les associations villageoises au Sénégal : fonctions économiques et modalités de financement ». *Revue Tiers Monde* 31 : 122 (1990) : 351-375.
- Fall, Koly. « Enjeux et dynamiques de bureaucratisation des pratiques associatives en milieu rural. L'exemple de l'association *bambourang-ba* dans la commune d'Adéane (Sénégal) ». *Émulations* 37 (2021) : 74-91. Mise en ligne le 19 mars 2021. DOI : 10.14428/emulations.037.05
- Hoarau, Christian & Laville, Jean-Louis. *La gouvernance des associations. Economie, Sociologie, Gestion*. Paris : Editions Eres, 2008.
- Lanzano, Cristiano & Arnaldi di Balme, Luigi. « Des « puits burkinabè » en Haute Guinée : processus et enjeux de la circulation de savoirs technique dans le secteur minier artisanal ». *Autrepart* 2 : 82 (2017) : 87-108. DOI 10.3917/autr.082.0087
- Laville, Jean-Louis & Sainsaulieu, René. *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*. Paris : Desclée Brouwer, 1997.
- Laville, Jean-Louis & Sainsaulieu, René. « Les fonctionnements associatifs ». *RECMA-Revue Internationale de l'Economie Solidaire* 268 (1998) : 65-70.
- Ndiaye, Sambou. « Itinéraire et innovations sociales en milieu associatif d'Afrique de l'Ouest : l'expérience du Sénégal », *Nouvelles pratiques sociales* 23 : 1 (2010) : 192-205. <https://doi.org/10.7202/1003176ar>

- Projet d'appui au secteur minier (PASMI). *Projet d'appui à l'orpaillage*. Rapport final de phase (2009).
- République du Sénégal (RDS). Plan d'action national (PAN) visant à réduire et éliminer l'usage du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or au Sénégal (2019).